|  |  |
| --- | --- |
| Logo de la Commission européenne, 12 étoiles jaunes sur fond bleu formant un cercle bordé de deux éléments graphiques gris clair représentant le Berlaymont, siège de la Commission européenne. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG Environnement, direction C – Pollution zéro, unité C.1 Gestion durable des eaux douces  **Chargé(e) de mission - Législation et politique de l’UE sur l’eau (avec une attention particulière pour la gouvernance et l’efficacité dans l’utilisation de l’eau)** |
| Numéro de poste Sysper: | **163844** |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Claudia OLAZABAL, cheffe d’unité, [Claudia.Olazabal@ec.europa.eu](mailto:Claudia.Olazabal@ec.europa.eu)  3eme trimestre 2024  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Délai des candidatures: 25-06-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale de l’environnement (DG ENV) a pour mission de permettre aux citoyens européens de bien vivre, dans les limites écologiques de la planète, sur la base d’une économie circulaire et innovante, dans laquelle la biodiversité et les écosystèmes sont protégés et restaurés, les risques sanitaires liés à l’environnement sont réduits au minimum de manière à renforcer la résilience de notre société, et la croissance a été dissociée de l’utilisation des ressources. La DG agit en tant que principal moteur politique dans le cadre du pacte vert pour l’Europe.

Au sein de la DG ENV, les politiques et activités de la direction C visent à protéger les citoyens européens contre les incidences néfastes sur l’environnement et la santé résultant des pressions exercées sur l’air, sur les eaux douces et sur les mers, ainsi que contre la contamination industrielle des sols, et par conséquent à contribuer à protéger et à améliorer l’utilisation durable des ressources naturelles de l’UE, conformément aux objectifs du pacte vert pour l’Europe et au plan d’action «zéro pollution».

L’unité C1 - Gestion durable des eaux douces s’emploie à protéger les eaux douces européennes en tant que composante essentielle de notre capital naturel. Nous contribuons à la mise en œuvre et à l’élaboration de la législation et de la politique de l’UE sur l’eau et visons à garantir une eau potable et des écosystèmes aquatiques sains, ainsi qu’à faire en sorte que l’eau soit utilisée de manière plus efficace et à réduire les effets des sécheresses et des inondations.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste motivant de chargé(e) de mission pour la législation et la politique de l’UE sur l’eau, avec une attention particulière pour l’efficacité dans l’utilisation de l’eau et la gouvernace dans la gestion de l’eau (en particulier la cooperation transfrontaliére) et l’intègration de la protection de le’au dans la politique de development régional, les indicateurs et le reportage, au sein de notre équipe conviviale d’environ 20 personnes.

Dans le cadre de l’équipe, le/la titulaire du poste fournira des conseils techniques et contribuera à l’élaboration de la politique de l’UE sur l’eau dans le contexte plus large du pacte vert pour l’Europe, participant à la mise en œuvre intégrale de l’initiative pour la résilience dans le domaine de l’eau et à la réalisation des objectifs «zéro pollution», «économie circulaire» et «biodiversité». Le/la titulaire du poste contribue à la gestion de la mise en œuvre, du suivi et de l’application de la directive-cadre sur l’eau, de la directive sur les eaux souterraines et du réglement sur la réutilisatiopn de l’eau. Le/la titulaire du poste contribuera également à l’élaboration de la législation secondaire et de la législation d’application. Il/elle participera aux travaux de la stratégie commune de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le groupe de travail sur le partage de données. En outre, le/la titulaire du poste contribuera également à l’intégration des aspects liés à l’efficacité dans l’utilisation de l’eau, la gouvernance, mla politique régionale et le reportage. Il/elle suivra la coordination des activités correspondantes de la Commission, de l’Agence européenne des produits chimiques, de l’Agence européenne pour l’environnement et du Centre commun de recherche de la Commission européenne et participera à ces activités. Enfin, il/elle sera chargé(e) de servir de bureau national pour 1-2 États membres de l’UE en ce qui concerne le soutien à la mise en œuvre de l’acquis dans le domaine de l’eau (questions écrites, notes d’information, politique de cohésion, infractions).

Le poste requiert la capacité de gérer simultanément un certain nombre de sujets et de produire des résultats de grande qualité, le plus souvent dans des délais très courts.

**Profil du/de la titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue faisant preuve d’une grande motivation, de curiosité, d’ingéniosité et d’une bonne organisation, travaillant à la fois de manière indépendante et en équipe, et ayant la capacité de traiter des questions scientifiques et techniques complexes.

Les éléments suivants sont requis:

• un parcours éducatif/universitaire en sciences de l’environnement, en chimie, en biologie, en géosciences ou dans d’autres domaines pertinents;

• une expérience préalable, en particulier dans le domaine de la législation et des politiques de l’UE sur l’eau, constitue un avantage évident;

• une expérience avérée dans les domaines et les procédures juridiques, y compris l’élaboration de la législation environnementale secondaire et de la législation environnementale d’application;

• une expérience dans le domaine des données géospatiales et dans le traitement et la manipulation des données serait un atout;

• de solides capacités d’analyse, d’excellentes compétences rédactionnelles, de très bonnes capacités de communication, de négociation et de mise en réseau;

• un sens élevé de l’initiative et un bon sens critique;

• une très bonne maîtrise de l’anglais est nécessaire; la maîtrise du français serait un atout.

**Critères d'éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866 de la Commission** du 12 novembre 2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Conformément à la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants à **la date de début** du détachement:

* expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD;
* ancienneté: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de l’employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;
* employeur: être employé(e) par une administration nationale, régionale ou locale, ou par une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (par exemple, agence ou institut de régulation), d’une université ou d’un institut de recherche indépendant;
* compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union, dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé(e) et rémunéré(e) par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la [décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444)]. Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé(e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’acceptera que les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique de votre pays auprès de l’UE, par le secrétariat de l’AELE ou par le ou les canaux qui auront été spécifiquement convenus**. Les candidatures transmises directement par vous ou par votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous **format CV Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)) en français, en anglais ou en allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidat(e)s soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil[[1]](#footnote-1). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)